

REUNION DU 9 MAI 1969

69064

OBJET : Le neuf mai mil neuf cent soixante neuf, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, d'après convocations faites le 2 mai 1969.

MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS  
DU PERSONNEL COMMUNAL

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, GACHET, BROTEAU, FOUGET, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, DOMECCQ, REIX, BERLAND, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représenté : M. BISCAYE par M. CAMBLONG.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'arrêté ministériel du 3 novembre 1958 portant tableau indicatif des emplois communaux ainsi que les textes complétant ou modifiant ledit arrêté du 3 novembre 1958 et notamment l'arrêté ministériel du 17 juillet 1968 qui permet la création d'une 3eme emploi d'agent principal, compte tenu de l'effectif actuel des commis (onze) et des sténodactylographes (sept) et des agents principaux (deux)

#### DECIDE :

- de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

#### 1/ Création d'emplois

- un emploi d'agent principal,
- un emploi de conducteur Poids Lourds
- deux emplois d'ouvrier professionnel 2eme Catégorie .

./.

2/ Suppression d'emplois

- un emploi d'agent de bureau
- un emploi de chauffeur-tourisme
- deux emplois d'ouvrier d'entretien de la voie publique . : 13180

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits .  
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme

Pour le Maire  
Premier Adjoint,



*Maurice*

Maurice MATRAS

APPROUVE  
La Rochelle, le 29 MAI 1969.  
Le Préfet  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
IZ LALANDE



POUR COPIE CONFORME,  
Pour le Préfet et par autorisation,  
L'Amaché, Chef de Bureau

*[Signature]*